



Sassierges Saint-Germain

**PROCES-VERBAL DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU  
JEUDI 3 NOVEMBRE 2022**

**Le Maire**

**LORY Henri**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'H. Lory'.

**Le secrétaire de séance**

**EUMONT-CAMUS Thierry**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Thierry Eumont-Camus'.

## **Ordre du Jour :**

- 1) Constitution d'un groupement de commande pour la passation d'un marché relatif aux vérifications et contrôles réglementaires dans les bâtiments
- 2) Organisation d'un événement dans le cadre du dispositif « Musique et Théâtre au Pays ».
- 3) Questions diverses

Le procès-verbal sera consultable en Mairie après sa validation par le Conseil Municipal

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi 3 novembre, à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune de Sassierges Saint-Germain s'est réuni salle du conseil.

**Convocation** : Jeudi 27 octobre

**Présents** : Mmes GERBAUD Valérie, AUFRERE Valérie et Mme BEYLY Aline, MM. LORY Henri, PROTEAU Jean-François, EUMONT-CAMUS Thierry, BLANCHET Marc et RIGAUD Philippe.

Absent ayant donné pouvoir :

M. CARBONNE pouvoir à M. BLANCHET

Membres en exercice : 9
-------------------------

Membres présents : 8
----------------------

**Secrétaire de séance** : M.EUMONT-CAMUS Thierry

Membres votants : 9
---------------------

Assistait également au Conseil Municipal : Madame PLISSON Evelyne, secrétaire.

### **Point 1 : Désignation d'un secrétaire de séance**

Monsieur le Maire fait procéder à la désignation d'un secrétaire de séance : M. EUMONT-CAMUS Thierry est désigné secrétaire de séance.

### **Point n° 2 : Approbation du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2022.**

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal du conseil municipal du 8 septembre 2022 à l'assemblée délibérante, qui est approuvé à l'unanimité

### **Point n°3 : Délibération n°2022-28 Constitution d'un groupement de commande pour la passation d'un marché relatif aux vérifications et contrôles réglementaires des bâtiments.**

La Ville de Châteauroux, la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole, le Centre communal d'action sociale (C.C.A.S) de Châteauroux, la Commune d'Ardentes, la commune d'Arthon, la commune de Coings, la commune de Déols, la commune de Diors, la commune d'Etrechet, la commune de Luant, la commune de Saint-Maur et la commune de Sassierges Saint-Germain ont comme besoin commun la réalisation des vérifications et des contrôles réglementaires dans leurs bâtiments.

De ce fait, il est opportun de constituer un groupement de commandes d'une durée de 4 ans, au sens de l'article L.2113-6 du Code de la commande publique, afin de lancer une procédure commune pour aboutir à la conclusion de marchés publics ordinaires à prix global et forfaitaire. La Ville de Châteauroux se voit confier la charge de mener la procédure de passation et d'exécution du marché public dans son intégralité au nom et pour le compte des autres membres incluant la signature du marché, dans le respect des dispositions de l'article L.2123-7 du Code de la commande publique. Les frais liés à la procédure sont pris en charge par la ville de Châteauroux.

Chaque membre sera seul responsable de l'exécution des obligations qui lui incombent en vertu de la convention constitutive pour les opérations dont il se charge en son nom propre et pour son propre compte. Chaque membre participe financièrement à hauteur de ses besoins propres.

Conformément à l'article L.1414-3 du Code général des collectivités locales, il est institué une commission d'appel d'offres ad hoc qui comprend un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement qui dispose d'une commission d'appel d'offres, ainsi qu'un suppléant pour chaque membre titulaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

- Accepte de constituer un groupement de commandes entre la Ville de Châteauroux, la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole, le Centre communal d'action social (C.C.A.S) de Châteauroux, la commune d'Ardentes, la commune d'Arthon, la commune de Coings, la commune de Déols, la commune de Diors, la commune d'Etrechet, la commune de Luant, la commune de Saint-Maur pour la réalisation de vérifications et de contrôles réglementaires dans leurs bâtiments,
- Désigne, parmi ses membres ayant voix délibérative de la Commission d'appel d'offres, Madame BEYLY Aline représentante titulaire et son suppléant Monsieur EUMONT-CAMUS chargés de siéger à la commission d'appel d'offres ad hoc du groupement de commandes,
- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes, jointe en annexe,
- Autorise M. le Maire à la signer ainsi que ses éventuels avenants.

#### **Point n° 4 : Délibération n° 29-2022 Organisation d'un évènement dans le cadre du dispositif « Musique et Théâtre au Pays »**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'organiser un évènement culturel courant de l'année 2023. Ce dernier pourrait s'inscrire dans le cadre du projet « Musique et Théâtre au Pays ».

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre cet évènement en charge et de demander une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Indre et du Conseil régional Centre-Val de Loire.

Il précise que ce spectacle serait entièrement financé par la subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Accepte de prendre en charge ce spectacle à la seule condition que le montant de la subvention couvre l'intégralité du prix.
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Indre et du Conseil Régional Centre-Val de Loire dans le cadre du projet « Musique et Théâtre au Pays ».
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette manifestation.

## Point n° 5 : Questions diverses

### Présentation du projet « L'Offre santé pour ma commune » offre promotionnelle

AXA France a développé et distribue des contrats d'assurance complémentaire santé « Ma santé ».

Pour ces contrats, AXA France propose une offre promotionnelle aux habitants ayant leur résidence principale sur la commune. Cette proposition a pour objet de permettre à AXA France de proposer la Complémentaire santé Ma santé, aux habitants à des conditions tarifaires promotionnelles.

Cette offre a été présentée par Mme Lagautrière Stéphanie qui propose de venir présenter le projet sous forme d'une réunion publique aux habitants de Sassierges Saint-Germain.

### Rénovation de l'école : porte dans la classe de Mme Delsalle

Monsieur le Maire rappelle que le projet pour la demande de FAR 2023 est, la rénovation de l'école.

Un bilan énergétique a été demandé auprès du SDEI, il est en cours de réalisation et les résultats seront présentés fin d'année 2022.

On retrouve des problèmes d'humidité dans les deux classes (salpêtre), un devis a été demandé.

M. Routet après visite de l'école nous informe qu'il y a deux choses à faire prochainement pour réaliser des économies d'énergie. Changer la porte qui donne côté cour dans la classe de Mme Delsalle et changer les joints de la porte fenêtre à l'étage (ancienne salle du conseil) qui a endommagé une partie du placo.

Le conseil décide de faire appel à M. Lainez Thomas afin qu'il nous établisse un devis.

Un devis de peinture a été également demandé à M. Gautron pour la réfection des 2 classes ainsi que pour la salle informatique.

### Mutuelle groupe : participation employeur

L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique vient de renforcer la participation des employeurs publics à la protection sociale des agents en rapprochant les pratiques au sein de la fonction publique de celles existantes dans le secteur privé. Ainsi, elle prévoit l'obligation pour les employeurs de participer financièrement aux mutuelles au plus tard en 2026 (à hauteur de 50% minimum d'un montant de référence). L'ensemble du conseil municipal prendra sa décision ultérieurement sur la date de mise en place pour la collectivité

### Etude de l'église

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que compte tenu de l'intérêt historique, culturel et touristique que présente l'église de Sassierges Saint-Germain, classée au titre des Monuments Historiques et sur le conseil de la DRAC, il a donc été envisagé de confier à un Architecte du Patrimoine l'élaboration d'un diagnostic approfondi de ce bâtiment, de nature à permettre à la commune d'en appréhender concrètement les enjeux et de définir les conditions de mise en œuvre du projet qui en découlera. Au terme d'une visite, la Gare Architectes a soumis le 29 septembre 2022, une proposition d'étude de diagnostic d'un montant de 21 691,00 HT €.

Le dossier a été transmis à la DRAC d'Orléans.

Panneaux dans le bourg indiquant les lieux-dits

Mme Diot, par mail du 5 octobre 2022, demande s'il serait possible de mettre dans le bourg des panneaux indiquant les lieux-dits. Le conseil municipal ne voit pas d'objection mais avant de prendre une décision, des devis vont être demandés afin d'estimer le coût des panneaux.

Organisation d'un pot de fin de chantier

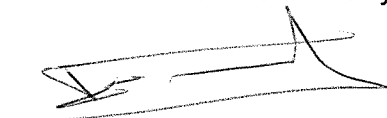
Monsieur le Maire propose à l'ensemble du Conseil municipal de faire un pot de fin de chantier le samedi 3 décembre avec tous les artisans et les ouvriers qui ont participé à la réhabilitation de la salle polyvalente.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close,  
Délibéré en séance, les jours et ans susdits.

La séance est levée à 21h45.

La secrétaire de séance,

EUMONT-CAMUS Thierry



Le Maire,

LORY Henri

